

Convocation du 8/11/19

Présents : Jean Robert RICHARD, Daniel ALLARD, Agnès ANTOINE, Steeve PEYRON, Paul BASSA, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, Isabelle LAMICHE, Gilbert AVERSA.

Absents excusés : Elisabeth RICHARD, Michel FRISON, Nathalie MAUREL, Olivier CHIENNO

Absents : Jean François ALBRAND, Amandine FIOT

1) Présentation par MM. Joris Blanchard et Fabien Domenogo d'un projet d'activités sur le lac

Ce projet se décompose en deux parties :

A) Jeux gonflables sur la partie nord-est du lac

Trois structures existent à Serre-Ponçon et une sur le plan d'eau d'Embrun, mais aucune n'existe sur le nord du département.

Il s'agit de structures d'activités gonflables pour les enfants de plus de 5 ans, qui seraient surveillées par un maître-nageur voire par deux durant la période estivale la plus fréquentée.

Il n'existe pas de réglementation spécifique pour ces structures mais très peu d'accidents ont été constatés.

Les structures sont attachées par ancrage au bord du lac par 20 à 30 points avec une délimitation tout autour pour éviter l'approche des pédalos.

L'installation serait mise en place de mi-juin à fin août et ne créerait aucun impact visuel les autres mois de l'année.

Le ponton existant pourrait être reconstruit afin de permettre l'accès aux structures par les utilisateurs après 5 mètres de nage.

Le prix public pourrait être de 10 euros les $\frac{3}{4}$ d'heures avec des cartes d'abonnement possibles pour les collectivités, groupes...

Les besoins pour la pose d'une telle structure sont un raccordement électrique pour le gonflage, qui ne serait cependant pas permanent donc n'entraînerait que peu de nuisance sonore.

L'ouverture est prévue sur une amplitude horaire de 10 h à 18 heures.

Le coût d'une telle structure (autour de 80 000 euros à 100 000 euros) ne pourrait être amorti que par un bail de 8 à 10 ans avec un loyer à négocier avec la commune.

B) Bar dans les arbres

Une terrasse de 80 m² environ serait implantée à 5m de hauteur au nord-est du lac, contre le rocher et entre les trois arbres existants. Un emplacement de camping a d'ores et déjà enlevé dans le cahier des charges de la nouvelle DSP du camping afin de pouvoir réaliser cette terrasse.

Cette structure, de type lounge, pourrait recevoir 50 personnes environ et comprendrait des pergolas et canapés pour permettre aux clients de consommer sur place (licence 3 seulement) avec petite restauration (charcuterie...). Aucune cuisine ne sera réalisée sur place.

Des branchements (eau, assainissement et électricité) seront nécessaires, peut être grâce à une convention avec les nouveaux gérants du camping.

Pour la saison estivale 2020, seule la structure gonflable pourrait être créée.

Le 2^{ème} projet (bar dans les arbres) ne peut voir le jour que si le projet d'installation de jeux gonflables est également validé.

Une réponse rapide est souhaitée par le conseil municipal afin de pouvoir commander la structure gonflable et mettre en route la publicité pour cette nouvelle activité.

Après un tour de table, il est demandé à M. Blanchard et M. Domenego de fournir un business plan plus complet ainsi qu'une insertion de la terrasse vue du côté du lac.

Par la suite une décision sera rapidement prise par le conseil municipal.

2) **Secrétaire de séance** : (élu à l'unanimité) : Paul BASSA

3) **Compte Rendu du conseil municipal du 5/11/2019 : Vote à l'unanimité**

4) **Compte rendu des commissions**

✓ **CCAS** :

Nathalie MAUREL

- Bilan des opérations 2018

Arbre de Noël : 2 220 € (jouets – confiseries – goûters)

Aînés : 3 344 € (repas avec musicien – colis maison de retraite et + de 80 ans)

TOTAL DEPENSES CCAS : 5 564 €

- Dates à retenir

ARBRE DE NOEL LE SAMEDI 14 DECEMBRE 2019

Cette année, les enfants des écoles ne feront pas de spectacle. En collaboration avec l'association des parents d'élèves, nous avons retenu la compagnie « *Rions de Soleil* » d'Embrun pour animer cet après-midi.

La prestation s'élève à 600 € et la moitié est prise en charge par l'association des parents d'élèves.

Après discussions, il a été décidé d'offrir des livres aux enfants de 0 à 9 ans et des bons cadeaux aux 10 ans (137 enfants) accompagnés d'un sachet de gourmandises.

Comme d'habitude, un goûter sera offert à la fin du spectacle.

Nous sommes à la recherche d'un Père Noël.

REPAS DES AINES LE SAMEDI 11 JANVIER 2020

Nous avons demandé à plusieurs reprises au restaurant Tony The Voice d'établir une proposition de repas festif au prix de 20 € par personne.

Ils ont répondu qu'ils n'avaient pas le matériel adapté pour transporter les repas à la salle polyvalente. De ce fait, nous avons demandé un devis à la Boucherie des Ecrins à l'Argentière.

Un devis pour les galettes des rois a été demandé aux boulangeries de l'Argentière-La-Bessée, de Saint-Crépin, Marie Blachère et Géant à Briançon.

En ce qui concerne l'animation du repas, nous avons contacté plusieurs prestataires et retenu le moins cher.

Pour les colis à la maison de retraite, nous avons décidés de procéder comme l'année précédente, nous demanderons à la pharmacie de l'Argentière de confectionner des coffrets à 20 € par personne.

Mme FRISON et Mme MARTIN sont chargées d'acheter les décorations pour la mise en place de la Salle.

✓ **FINANCES :**

La commission a travaillé sur les décisions modificatives à présenter au conseil municipal du 5/11/19 et a établi un point sur tous les budgets de la commune.

✓ **TRAVAUX :**

Gilbert AVERSA

La commission a abordé les points suivants :

ECOLE : un employé communal passe tous les mercredis afin de relever le cahier de tous les travaux notés et à réaliser dans l'après-midi.

La commune a saisi la Communauté de communes du Pays des Ecrins d'une demande de raccordement à l'assainissement de la Menuiserie Dezest. Le propriétaire est prêt à participer au fonctionnement des travaux. La commune est donc en attente d'un chiffrage de la Communauté de communes.

PROBLEME DE CHAUFFAGE A L'ESPACE CHATEAU : la géothermie ne fonctionne pas. L'entreprise a été appelée. Gilbert AVERSA rappelle que le chauffage est couplé avec celui de Lucéo.

Daniel ALLARD demande qu'un retour soit fait sur les candélabres qui ne fonctionnent pas dans leurs secteurs respectifs.

✓ **ECOLE :**

Isabelle CARRIER LAMICHE

La commission école du vendredi 15/11 a été reportée car peu de membres présents.

✓ **TAP :**

La validation de l'utilisation de l'Espace Château aura lieu prochainement. Une rencontre avec la PMI sur place est prévue la semaine prochaine.

- Projet de petite gazette par les TAP.
- Le conseil d'école qui s'est réuni la semaine dernière a fait part de sa satisfaction quant aux panneaux isolants très efficaces.
- Demande de bac à sable couvert pour la cour de l'école afin de protéger du soleil et de la pluie.
- Bonne ambiance cette année à l'école.

✓ **CONSEIL MUNICIPAL JEUNES :**

Frédérique FLANDIN BARTHELEMY

Les élections du CMJ approchent (7/12/2019). Un bilan du mandat qui se termine aura lieu le vendredi 22/11 à 18h30 en salle de réunion de la mairie en présence du conseil municipal adulte.

✓ **CULTURE ET PATRIMOINE :**

L'inauguration du four et de la forge aura lieu le samedi 30 novembre à 11 heures sur place.

5) Questions diverses

Isabelle CARRIER LAMICHE

Les falaises d'escalade de la Roche de Rame ont été inscrites au PDESI. Plusieurs devis vont être demandés pour les travaux de réfection de ces falaises afin de pouvoir demander des subventions.

Des toilettes devraient être installées au niveau des sites les plus fréquentés.

Steeve PEYRON

Un reportage de France 3 va avoir lieu sur le village et plus particulièrement la déviation le lundi 18 novembre 2019.

Séance levée à 20h10